

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

RAPPORT DE DONALD A. SMITH, ECR.

OTTAWA, 12 avril 1870.

L'honorable Joseph Howe, Secrétaire d'Etat pour les Provinces, Ottawa.

Monsieur, — Conformément à la commission qui m'a été confiée par Son Excellence le gouverneur-général, au sujet des affaires du territoire du Nord-Ouest, je vous ai adressé de temps à autre, pendant mon séjour au Fort Garry, une correspondance poursuivie sous des circonstances très désavantageuses, comme vous le verrez par le rapport que j'ai maintenant l'honneur de vous soumettre.

Parti d'Ottawa le 13 décembre dernier, j'arrivai à St. Cloud — terminus des communications par chemin de fer — le 17; continuant ma route le même jour en diligence, j'arrivai au Fort Abercrombie dans la soirée du 19. Il nous fallut alors abandonner les voitures à roues, et nous étant procuré un traîneau, nous reprîmes notre voyage après nous être reposés une couple d'heures, et dans l'après-midi du 21, nous rencontrâmes l'honorable M. McDougall et sa suite à une trentaine de milles au-delà de Georgetown. J'appris de lui combien les affaires étaient devenues graves depuis quelque temps à la Rivière-Rouge; et, poursuivant notre route, nous arrivâmes à Pembina vers 11 heures du soir, le 24, et au Fort Garry le 27.

Nous trouvâmes la barrière du Fort ouverte, mais gardée par plusieurs hommes armés qui, lorsque je demandai à être conduit chez le gouverneur McTavish, me prièrent d'attendre jusqu'à ce qu'ils pussent communiquer avec leur chef. Peu de temps après, M. Louis Riel parut. Je lui déclarai mon nom, et il me dit qu'il avait appris mon arrivée à Pembina et qu'il était sur le point d'envoyer une escouade pour m'amener au Fort.

Je le suivis alors dans une salle occupée par dix ou douze hommes, qu'il me présenta comme étant les membres du "gouvernement provisoire." Il me demanda le but de ma visite, et je lui répondis en substance que j'étais attaché à la compagnie de la Baie d'Hudson, mais que j'étais aussi porteur d'une commission du gouvernement canadien m'autorisant à négocier avec le peuple de la Rivière-Rouge, et que je serais prêt à produire mes lettres de créance aussitôt qu'il (le peuple) serait prêt à me recevoir. On me demanda alors de prêter serment que je n'essaierais pas de quitter le Fort durant la nuit, ni de renverser le gouvernement légalement établi. Je refusai péremptoirement de me conformer à cette demande, mais j'ajoutai qu'étant bien fatigué je n'avais pas le moindre désir de franchir la barrière ce soir-là, et je promis de n'adopter aucune démarche immédiate pour renverser de force le soi-disant "gouvernement provisoire," "légal ou illégal, quel qu'il pût être," sans d'abord donner avis de mon intention de le faire. M. Riel objecta à l'emploi du mot "illégal," tandis que je persistai à le maintenir. M. O'Donoghue, pour surmonter la difficulté, dit en parlant de moi : "C'est-à-dire, illégal selon lui," à quoi je répondis : "Précisément." — Je tiens à donner cette explication, parce que l'on a rapporté que j'avais de suite reconnu le gouvernement provisoire comme légal. Je ne l'ai fait ni alors ni plus tard.